

## RGPP : Fusion DGE-DCASPL-Tourisme (suite)

**Le Secrétaire général** des ministères financiers a réuni pour la 3ème fois, les fédérations syndicales le 13 octobre 2008, pour présenter l'organigramme de la future DGES (direction générale des entreprises et des services), comme il s'y était engagé le 17 septembre. Le SG du ministère poursuit ainsi la tâche ingrate qui lui a été confiée par le gouvernement. Il s'agit, de tenter de compenser l'absence de dialogue social avant les décisions par des explications après.

Cet organigramme résulte des groupes de travail organisés dans chaque direction : les grands blocs (services, sous-directions) sont stabilisés à ce stade mais pas les bureaux. Il y a eu une recherche d'équilibre entre les services en termes d'ETPT, compte-tenu du nombre plus important d'agents à la DGE.

Si les affaires européennes sont reprises dans une sous-direction, la dimension internationale, transversale, sera prise en charge par « l'expert métier ».

Le « fil rouge » de tous les services est les PME qui se retrouvent à plusieurs niveaux car elles sont au cœur du dispositif. Le pilotage des DIRECCTE sera fait au niveau du DG.

Il ne s'agit donc pas d'une absorption des deux autres directions par la DGE, mais bien d'une fusion.

**Au 01/01/2009 à la DGES comptera 699 agents**, hors SESSI avec 36 postes en moins dont 20 suppressions suite aux départs naturels et 16 emplois « fonctions supports » de la direction du tourisme transférés à la DPAEP. Environ 50 agents du SESSI rejoindront la DGES courant 2009.

L'organigramme sera ajusté et détaillé au niveau des bureaux, en relation avec la définition des missions qui est en cours. **Le projet de service sera élaboré en 2009.**

**Luc ROUSSEAU**, récemment nommé « préfigurateur » pour la DGES, a apporté des précisions.

- pas de changement majeur pour le service des technologies de l'information qui se substitue au STSI ;
- le périmètre DGES/DGEFP (délégation à l'emploi et à la formation professionnelle) a été précisé : il s'agit pour la DGES de se focaliser sur les mutations économiques (entreprises en difficulté, régénération de l'emploi) et les services à la personne ;
- le périmètre DGES/DGTPE (direction du trésor et de la politique économique) est dans une phase de réflexion qui n'a pas encore abouti. Il s'agirait d'aller vers plus de coordination et d'échanges d'information. Les questions bilatérales seraient maintenues à la DGES. La tutelle d'UBIFRANCE reste à la DGTPE mais la DGES aurait un siège à son conseil d'administration.

Sur les questions de RH, des réunions avec les agents seront organisées dans les prochains jours dans les trois directions. Il sera redit que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 n'est pas une date de fin mais au contraire marque le début d'une réorganisation qui ne sera finalisée qu'au moment du regroupement sur un même site.

Des fiches de postes seront établies : il n'y aura pas de fiches de poste pour les agents non impactés, il n'y aura donc pas de mise en concurrence (*Nota : les agents hors périmètre DGES tels que ODI ou Maison de la France sont exclus, du fait de l'administration, des discussions en cours*).

Une cellule d'accompagnement mixte (DGES et DPAEP) sera mise en place.

**La CFDT Finances a demandé** que les restructurations qui donneront naissance à la DGES soient accompagnées d'un volet social de haut niveau validé par des organisations syndicales représentant une majorité des agents. Pour la CFDT Finances, les agents de la DGES doivent bénéficier d'indemnités équivalentes à celles de leurs collègues de la DGFIP et, pendant plusieurs années de promotions correspondant à l'accroissement des qualifications.

**Le SG s'est dit prêt à envisager in fine, d'établir un relevé de conclusion sur l'accompagnement des restructurations soumis à l'accord des organisations syndicales.**

**La CFDT Finances souhaite que les discussions sur l'accompagnement s'engagent rapidement et répondent aux attentes des agents.**